



Le 03 MAI 2020,

Les cheminots ne sont pas des « salarié-e-s de 2^{ème} Ligne » !

Les annonces gouvernementales sur l'éligibilité des différents métiers et classes d'âges pour pouvoir se faire vacciner dans le cadre la campagne de vaccination contre le COVID19 sont aujourd'hui connues et transposées. Le gouvernement a ainsi désigné les salarié-e-s de « seconde ligne », âgé-e-s de plus de 55ans et sans conditions de comorbités ou de risques. Sans surprise, pour le gouvernement, l'essentiel des cheminot-e-s ne sont pas des salarié-e-s essentiel-le-s de seconde ligne !

Professionnels concernés
Conducteurs de véhicule - Conducteurs de bus, de ferry et de navette fluviale - Conducteurs et livreurs sur courte distance - Conducteurs routiers
Chauffeurs Taxi Chauffeurs VTC
Contrôleurs des transports publics
Agents d'entretien - Agents de nettoyage - Agents de ramassage de déchets - Agents de centre de tri des déchets
Agents de gardiennage et de sécurité
Commerces d'alimentation - Caissières - Employés de libre-service - Vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries (<i>chefs d'entreprise inclus</i>)
Professionnels des pompes funèbres
Ouvriers non qualifiés de l'industrie agroalimentaire - Salariés des abattoirs - Salariés des entreprises de transformation des viandes

Agents de la SUGE et du contrôle seul-e-s concerné-e-s ?!
À l'image de la gestion de la crise, une campagne de vaccination illisible !

SUD-Rail ne peut que protester contre ces choix arbitraires qui excluent bon nombre de métiers et de salarié-e-s au contact quotidien avec le risque covid.

Les agents des guichets, de l'escalre, les salarié-e-s du nettoyage ou de l'accueil ... sont, à minima, les grands oublié-e-s de ces directives. C'est dire le peu de considération portée à celles et ceux qui ont maintenu, à tous les niveaux, la continuité du transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises !

Côté direction de la SNCF, c'est dépassé et sans initiatives !

Comme depuis le début de la crise, pas la peine de se tourner vers la direction SNCF pour prendre des initiatives sanitaires en direction de ses salarié-e-s. Pas de campagne de test anti-covid (*comme dans d'autres entreprises*), aucune volonté de participer à la campagne vaccinale à travers les cabinets médicaux SNCF... Pour les agents du contrôle et de la SUGE concernés, aucune disposition particulière prise, ils devront passer par les vaccinodromes ou leur médecin traitant, sur leur temps, pour se faire vacciner ! Encore une fois lamentable !

Pour la fédération SUD-Rail, il est temps que la direction SNCF réagisse et prenne les mesures nécessaires pour que chaque cheminot-e, même les oublié-e-s de Macron, puisse se faire vacciner, en service, dans les cabinets médicaux SNCF !